

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221202

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage

29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 35

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. GREMILLON Patrick

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
SIGNATURE CONVENTION (Annexes 1,2,3,4)**

Vu la délibération N°20210402 du 13 avril 2021, portant sur la signature de la convention dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain.

Monsieur le Président rappelle que les communes de Vibraye, Saint-Calais et Bessé-sur-Braye ont souhaité s'engager dans le programme des Petites Villes de Demain. Il permet aux petites centralités d'accélérer leurs transformations pour répondre aux enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. Le programme favorise également l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance.

La convention Opération de Revitalisation du Territoire présente un diagnostic de chacune des communes. Les axes principaux relevés communs à chacune d'entre-elles sont les suivants :

- **L'habitat** avec une domination des pavillons au détriment de logements pour petits ménages.

- **Le commerce** avec une certaine vacance des locaux au sein des cœurs de ville des communes, du fait de leurs inadéquations aux pratiques d'aujourd'hui ainsi que de leur vétusté.

- **Les services et activités** avec une offre de service d'équipement bien développée, mais qui nécessite d'être consolidée et pérennisée.

- **Le tourisme** avec la présence de nombreux atouts naturels, patrimoniaux ainsi que de nombreuses animations culturelles qui participent au rayonnement du territoire.

- **La mobilité** avec une part de la voiture très importante due au manque de transport en commun.

Monsieur le Président ajoute que les orientations retenues sont les suivantes :

➤ **Orientation 1** : Améliorer l'habitat par la réhabilitation, la rénovation de l'ancien et restructuration du marché immobilier, développer une offre d'habitat adaptée. Aménager des logements en réponses aux demandes présentes et futures.

➤ **Orientation 2** : Conserver l'économie des centres-villes et les développer en s'appuyant sur la production locale. Renforcer le tissu économique par l'innovation ainsi que le développement des services et des équipements de proximité.

➤ **Orientation 3** : Repenser les centres-villes en favorisant le renouvellement urbain et en valorisant les formes urbaines et l'espace public.

➤ **Orientation 4** : Libérer les cœurs de ville de la voiture et favoriser les connexions douces infra et extra communales vers les pôles d'activités.

➤ **Orientation 5** : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel afin de se tourner vers un écosystème touristique communautaire.

➤ **Orientation 6** : Accélérer la transition écologique et énergétique en se tournant vers la rénovation des équipements publics dans un but de sobriété énergétique et d'optimisation des dépenses en énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre Petites Villes de Demain et Opération de Revitalisation du Territoire ainsi présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents afférents à ce dossier.

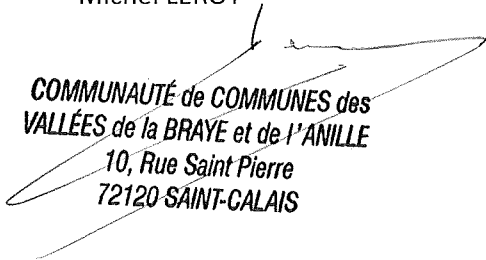
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS**